

Que faire pour améliorer la prévention des catastrophes naturelles ?

Politiques et scientifiques associés pour trois jours de réflexion - qui cloturent la décennie prévention des catastrophes naturelles des Nations-unies - proposent un programme en dix points.

par **Paul-Henri Bourrelier**
Club Crin-Environnement

La conférence internationale organisée par le gouvernement français dans le cadre de la décennie de la prévention des catastrophes naturelles des Nations-unies, avait été signalée dans le numéro de janvier de *Responsabilité et Environnement* [1]. Elle s'est tenue du 17 au 19 juin, dans les locaux de l'Assemblée nationale, avec l'appui de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques ; elle a associé à ses travaux l'Académie des sciences, l'association Ecrin, les organismes et milieux scientifiques, des maires et parlementaires, plusieurs ONG.

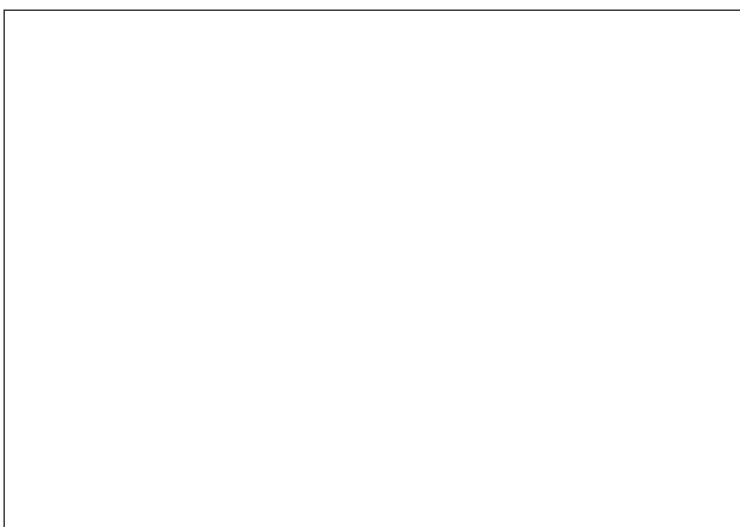
Elle a, par accord unanime, émis dix recommandations.

1 • Intégrer la prévention dans les programmes de gestion des territoires en vue du développement durable.

Cette recommandation résulte de communications et débats qui ont montré par des exemples comment la notion de développement durable et la prévention des catastrophes pouvaient être intégrés dans la gestion des territoires. On a noté, d'ailleurs, que la nouvelle

loi française d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire reflète cet objectif d'intégration. La conférence a conduit Jacques Theys, rapporteur du thème, à présenter une synthèse des différents modèles de prévention des risques en relation avec le développement durable.

2 • Constituer un fonds mondial de prévention des catas-



Impact du séisme d'Izmit (Turquie - 17 août 1999) sur des bâtiments mal conçus ou mal construits

Pierre Mouroux/BRGM

Pierre Mouroux/BRGM



Basculement des bâtiments sous l'effet de la liquéfaction des sols de fondation (séisme d'Izmit, Turquie, 17 août 1999)

trophes sur l'exemple du Fonds pour l'environnement mondial. Cette recommandation a été suscitée par un passage du discours de Mme Dominique Voynet sur le principe : « il nous faut être solidaires dans la prévention comme nous le sommes dans la réparation... veillons par exemple à ce qu'une part significative de l'aide humanitaire soit consacrée à des actions de prévention », par l'exposé de M. Jean Dussourd, directeur de la défense et de la sécurité civile, montrant la croissance des coûts des secours, et par une proposition du représentant de la Fondation de France. Plusieurs exposés ont souligné, par exemple, qu'il n'y avait pas d'instrument financier prenant en compte la fonction de protection des forêts plantées sur les versants dangereux, alors que la fonction des plantations

vis-à-vis de l'effet de serre était éligible au fond mondial pour l'environnement.

L'idée est de constituer cet instrument financier en y associant les fonds publics et les organismes internationaux, les entreprises, particulièrement celles de l'assurance qui y ont intérêt, et les ONG.

3 • Accentuer la responsabilité des acteurs, particulièrement au niveau national par l'évaluation des politiques publiques et, au niveau local, en favorisant l'appropriation des projets de prévention en partenariat.

4 • Réduire le risque lié aux agglomérations urbaines par l'établissement d'états des lieux et de services de crise, par des opérations visant à réduire la vulnérabilité de l'existant et par le développement des coopérations entre villes.

5 • Afficher, pérenniser et financer la fonction de protection, en même temps que les fonctions de production et d'agrément, des espaces ruraux dans une gestion solidaire avec les milieux urbains.

6 • Renforcer des réseaux internationaux d'échanges qui soient équilibrés.

7 • Réaliser une continuité entre d'une part l'action humanitaire et l'aide d'urgence, et d'autre part les programmes de prévention articulés sur l'aide au développement. En particulier faire en sorte que la reconstruction soit réalisée dans une perspective de prévention, en évitant de déresponsabiliser les autorités et les populations.

8 • Améliorer la connaissance historique et entretenir la mémoire des catastrophes ; constituer au niveau international les bases de données idoines.

9 • Poursuivre la mobilisation dans le domaine des sciences, des techniques et de l'éducation.

10 • Maintenir des pôles locaux nationaux une fois la décennie achevée et établir au sein des Nations Unies un dispositif inter-Agences léger.

Bibliographie

[1] • Annales des Mines, *Responsabilité & Environnement*, n° 13, Janvier 1999, pages 19 et 20.